

8 février 1999
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trentième session

New York, 1er-5 mars 1999

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives au programme et questions connexes

Projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001 et informations connexes

Note du Secrétariat

Rectificatif

Supprimer le premier paragraphe.

Insérer les quatre paragraphes suivants :

1. Le projet de programme de travail dans le domaine de la statistique pour l'exercice biennal 2000-2001, qui figure en annexe à la présente note, est soumis, pour examen et approbation, à la Commission de statistique, conformément au paragraphe 7 de la section I de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné le rôle que jouent les organes intergouvernementaux compétents dans l'examen des textes explicatifs du projet de budget-programme et la nécessité, pour ces organes, de présenter leurs recommandations sur le budget en temps voulu.
2. Le projet de programme de travail a été élaboré dans le cadre du sous-programme 28.5 (Statistiques), du programme 28 (Affaires économiques et sociales) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.
3. La Commission est invitée à faire des observations et, au besoin, à présenter des recommandations sur le projet de programme de travail en gardant à l'esprit qu'il sera examiné par la suite par le Comité du programme et de la coordination et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui soumettront leurs recommandations à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-quatrième session.

* E/CN.3/1999/1.

4. Le sous-programme sera réalisé par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales. Le Département s'attache à renforcer l'action de l'Organisation dans la promotion de la coopération internationale pour le développement dans les domaines économique, social et environnemental ainsi que dans des champs d'activité voisins, particulièrement dans le cadre de la mondialisation.

Renuméroter le paragraphe 2, qui devient le paragraphe 5.
